



## Communiqué de presse



Le syndicat national CGT MFR souhaite réagir aujourd'hui suite aux nouvelles consignes sanitaires transmises dans le cadre du déconfinement progressif à compter de ce jour.

Encore une fois, l'ensemble des salariés des MFR vont être mis à contribution pour faire appliquer une campagne de dépistage via les tests antigéniques mis à disposition auprès des élèves et enseignants dans les établissements scolaires sans en avoir les moyens, les compétences.

Nos établissements ne disposent pas de services médicaux (médecins scolaires, infirmiers) qui puissent prendre en charge une telle campagne.

De nombreuses questions se posent :

Un accompagnement de la médecine du travail est-il prévu dans la mise en œuvre de cette campagne ? Quelle sera l'organisation mise en place dans la réception, distribution, réalisation des tests auprès des salariés et apprenants ? Qui supervisera les autotests effectués par les élèves ? Qui attestera de la bonne réalisation de ces tests ? Qui sera formé à sa mise en application ? Est-ce à la MFR et à ses salariés de porter la responsabilité d'une telle organisation sans en avoir les compétences ?

Depuis un an, l'ensemble des salariés s'est adapté, a revu sa façon de travailler, a utilisé de nouveaux outils sans formation préalable, a fait en sorte que les apprenants ne décrochent pas, a mis en œuvre tous les moyens pour que les établissements puissent accueillir les élèves dans le respect des consignes sanitaires et aujourd'hui on nous demande de superviser une campagne de dépistage à visée médicale sans compétences, sans moyens complémentaires.

Nous n'acceptons pas de porter la responsabilité d'une telle organisation. Nous refusons que les salariés ainsi que les élèves subissent les conséquences d'une mauvaise décision. Nous demandons que la prise en charge de cette campagne soit faite par des personnes compétentes, médecins, infirmiers et que tout soit mis en œuvre pour protéger les salariés et les élèves.

Aussi, la CGT MFR prend acte que l'accueil des groupes en Formations Initiales Scolaires se fasse en demi-jauge. Nous déplorons cependant que ce ne soit pas le cas aussi pour les apprentis.

En effet, il ne nous paraît pas équitable que les apprentis soient en présentiel en permanence alors que les apprenants sous statut scolaire doivent alterner en présentiel et en distanciel. Nous savons que l'alternance de présentiel et distanciel, permet certes un suivi pédagogique mais ne permet pas une efficience, un accompagnement rapproché. Il nous est intolérable de faire de la différence pour des élèves de la même classe tout simplement parce qu'ils n'ont pas le même statut.

Enfin, dans ce contexte sanitaire toujours préoccupant, nous demandons que :

- la charge de travail des moniteur-riche-s ne soit pas alourdie dans l'obligation d'assurer des cours en demi-jauge du fait du suivi à la fois en présentiel et en distanciel.
- les consignes sanitaires soient respectées dans l'ensemble des établissements.
- les membres des CSE soient concertés à chaque évolution de la situation.

Le bureau du SNCGTMFR

*Montreuil, le 7 mai 2021*